

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2517

19 novembre 2010

SOMMAIRE

Action Interim S.A.	120811	"Metafix S.à r.l."	120810
Advent Key Investor & Cy S.C.A.	120770	New Point S.à.r.l.	120805
Alter Domus Alternative Asset Fund Ad- ministration S.à r.l.	120798	Noemes Development S.à r.l.	120808
Amelia S.A.	120811	PMTEC S.A.	120807
AMMF Investment	120812	RCAF Juice S.à r.l.	120788
Antinea S.à r.l.	120811	See-Clear s.à.r.l.	120816
Aqua Shipping S.A.	120786	Semeraro Real Estates S.A.	120780
Aragorn Holding S.A.	120812	Shobai AG	120780
Aragorn Holding S.A.	120816	SKMCom Four S.à.r.l.	120780
Asele S.A.	120811	SKMCom Holdings S.à.r.l.	120781
A.S.Q. S.à r.l.	120811	SKMCom One S.à.r.l.	120781
AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l.	120786	SKMCom Three S.à.r.l.	120782
AZ Electronic Materials S.à.r.l.	120786	SKMCom Two S.à.r.l.	120782
Banque Havilland S.A.	120816	Smith Advertising	120783
BBC - EHL	120808	Société Luxembourgeoise de Transports S.A.	120783
Beverage Equipment S.A.	120804	Solar Wood Folkendange S.A.	120782
Borga S.A.	120816	Solar Wood Folkendange S.A.	120783
Bregis Holding S.à r.l.	120799	Sopargi Invest S.A.	120783
Bureau Comptable et Fiscal COMPTA- PRO S.à.r.l.	120812	SPE 2 Berlin	120784
Business Solutions Builders (Luxembourg)	120816	Spin S.A.	120785
Cheslux Holdings S.à r.l.	120808	T.C. Luxembourg S.à r.l.	120812
F&C Reit Asset Management S.à r.l.	120784	Teamaudit S.A.	120785
GGP Lux Co.	120813	Teilau Investments S.A.	120781
International Society of Martial Arts Wyng Tjun Redange	120780	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	120810
IPEF III Holdings No 8 S.A.	120815	Triwo Luxembourg S.à r.l.	120797
I.T.U.	120784	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	120798
Iwerall Direkt Emmer Exact	120797	UBI Trustee S.A.	120799
Juranmax S.A.	120797	Vendem S.à r.l.	120799
Key Participations S.A.	120781	Versan	120800
Longo Maï Holding S.A.	120800	W.B. Consulting S.à r.l.	120804
		Wynchurch Transportation & Logistics S.à.r.l.	120799
		Zolpan-Selco SA	120804

Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. "Advent Key (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 October 2010.

2. "Advent Key Investor S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 October 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form/ Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Advent Key Investor & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one hundred (100) management shares (the "Management Shares") with a par value of one cent euro (EUR 0.01) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Shares shall be held by Advent Key Investor S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Advent Key Investor S. à. r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.5 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- Advent Key Investor Sàrl, prenamed	100 Management Shares
2.- Advent KEY (Luxembourg) S.à r.l., prenamed	3,099,900 Ordinary Shares

The value of the three million one hundred thousand (3,100,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Mr. Enzo Guastaferrri, accountant, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gen-darmerie, L-4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mrs. Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

II. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. "Advent Key (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont

l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 octobre 2010.

2. "Advent Key Investor S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 octobre 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Advent Key Investor & Cy S.C.A.» (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois millions quatre-vingt dix neuf mille neuf cent (3,099,900) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (toutes ensembles les «Actions»). Les Actions de Commandité seront détenues par Advent Key Investor S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'euros (EUR 1,000,000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Advent Key Investor S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- Advent Key Investor Sàrl, prénommée	100 Actions de Commandité
2.- Advent KEY (Luxembourg) S.à r.l., prénommée	3,099,900 Actions Ordinaires

Les trois millions cent mille (3.100.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Enzo Guastaferrri, comptable, né le 7 novembre, 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duché de Luxembourg.

- Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

II. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12178. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010137271/549.

(100156896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

International Society of Martial Arts Wyng Tjun Redange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 1, rue du Lycée.

R.C.S. Luxembourg F 8.349.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 14 octobre 2010 L'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif "I.S.M.A. Wyng Tjun Redange"

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, Association sans but lucratif.

établie et ayant son siège social à: L-8508 Redange-sur-Attert, 1, rue du Lycée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section F, sous le numéro 8349, a décidé:

- de procéder à la dissolution de l'Association;
- de ne pas pouvoir destiner les biens de l'Association, conformément à l'article 20 des statuts eu égard au fait que l'ASBL ne dispose pas de biens;
- de considérer l'Association comme liquidée et dissoute.

Pour avis sincère et conforme

Pour l'association

Raymond Wolff / Ernest Loes

Référence de publication: 2010138087/20.

(100156110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Semeraro Real Estates S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.210.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137551/10.

(100157376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Shobai AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 44.062.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137552/9.

(100157288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SKMCom Four S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.601.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il apparaît que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN et Mr. Frank BERGMAN en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137555/14.

(100156818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Teilau Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.820.

Je remets par la présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société et ce avec effet immédiat.
Le 30 septembre 2010. Céline BONVALET.

Je remets par la présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société et ce avec effet immédiat.
Le 30 septembre 2010. Serge KRANCENBLUM.

Référence de publication: 2010137575/11.

(100155245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SKMCom Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.597.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société SKMCom One Sàrl (associé unique de la Société, ci après l' « Associé») le 8 octobre 2010 que le siège social de l'Associé/ se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN et Mr. Frank BERGMAN en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137556/17.

(100156819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SKMCom One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.598.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société SKMCom Two Sàrl (associé unique de la Société, ci après l' « Associé») le 8 octobre 2010 que le siège social de l'Associé se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN et Mr. Frank BERGMAN en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137557/17.

(100156820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Key Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 84.845.

EXTRAIT

Décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 juin 2010:

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'Administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011, Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg, Monsieur Luciano COLLOT, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg, ainsi que la société IRMAN LUX S.A., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226,

Luxembourg. Le représentant permanent de la société IRMAN LUX S.A. est Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011 la société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l, ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010138183/20.

(100156922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SKMCom Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.600.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société SKMCom Four Sàrl (associé unique de la Société, ci après l' «Associé») le 8 octobre 2010 que le siège social de l'Associé se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN et Mr. Frank BERGMAN en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137558/17.

(100156821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SKMCom Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.599.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 8 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 8 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société SKMCom Three Sàrl (associé unique de la Société, ci après l' «Associé») le 8 octobre 2010 que le siège social de l'Associé se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il apparait que l'adresse professionnelle de Mr. John DERCKSEN et Mr. Frank BERGMAN en tant que gérants de la Société se situe désormais au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137559/17.

(100156822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 103.125.

—
Rectificatif du bilan 2009 qui a été déposé le 7 octobre 2010 avec comme numéro de référence de dépôt L100152251
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137563/10.

(100157244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Smith Advertising, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 83.229.

Nous, la société à responsabilité limitée ABAX TRUST, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80524, avec siège social à L-2212 Luxembourg 6, place de Nancy,

dénonçons avec effet immédiat le siège social de:

la société anonyme SMITH ADVERTISING S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B83229, avec siège social à L-2212 Luxembourg 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010137560/14.

(100157320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 28 mai 2010 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010.

Ernst & Young S.A., 7 parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach, Réviseur d'entreprises agréé.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010137561/12.

(100157070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 103.125.

Rectificatif du bilan 2008 qui a été déposé le 7 octobre 2010 avec comme numéro de référence de dépôt L100152252
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137564/10.

(100157245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Sopargi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137565/13.

(100157449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SPE 2 Berlin, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.052.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 537 du 4 juin 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE 2 Berlin en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010137566/14.

(100157291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 67.659.983,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de catégorie A de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne) résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010137606/17.

(100156626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

I.T.U., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 27.049.

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à L-1450 Luxembourg

Agissant pour et au nom des associés de:

I.T.U., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 27049;

A savoir:

Madame Monique MARTIN, propriétaire de cinq cent dix parts sociales, la société belge VISE-PNEUS S.A., propriétaire de cent quatre-vingt-dix parts sociales et la société belge UNIREC S.A., propriétaire de trois cents parts sociales.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte sous seing privé daté du 13 septembre 2001, qui restera ci-annexé, les associés de I.T.U. ont arrêté diverses résolutions dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915, relatives aux modalités simplifiées de conversion de la devise d'expression du capital social en euros.

Ce procès-verbal n'ayant pas, pour des raisons techniques, été présenté à la formalité de l'enregistrement dans les délais prescrits, et ne pouvant dès lors bénéficier des facilités instaurées par la loi précitée, est par les présentes déposé au rang des minutes du notaire soussigné pour que lui soit conféré l'authenticité requises aux fins de parvenir aux modifications statutaires décidées par l'assemblée plénière et unanime,

A savoir:

L'assemblée a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999.

L'assemblée a décidé d'augmenter le montant de EUR 247.893,52,-(deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) résultant de la conversion à concurrence de EUR 2.106, 48,-(deux mille cent six euros et quarante-huit cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille euros) sans créer d'actions nouvelles, en transférant ledit montant des résultats reportés au capital souscrit et d'adapter la valeur nominale des parts sociales en la fixant à EUR 250,-(deux cent cinquante euros).

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan de la société au 31 décembre 2001 et 2000, ci-annexé.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.**

«Le capital social est fixé à EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 250,(deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.»

Et de déposer ledit acte sous seing privé au rang de ses minutes, aux fins de lui conférer authenticité.

Le document est écrit en langue française, comporte deux pages, intitulées respectivement «Résolution des associés du 13 septembre 2001» et «bilan au 31 décembre 2001 et 2000», il commence par les mots «I.T.U.» et finit par Le chiffre 13.702.423.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. VAN HEES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 mai 2004. Vol. 143S Fol. 66 Case 7. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): J. MULLER.

Référence de publication: 2010139082/53.

(100159207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Spin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.200.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010137567/13.

(100157388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Teamaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 139.852.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137574/9.

(100157294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Aqua Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 74.092.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 14.10. 2010.

ATIS S.à.r.l.

7, Lauthegaass

L-5450 STADTBEDIMUS

G.D. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137616/15.

(100156994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AZ Electronic Materials S.à.r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.425.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

AZ Electronic Materials Midco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated in Luxembourg whose registered office is at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.424 (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the Company, here represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing declared through its proxy, that it is the sole shareholder of AZ Electronic Materials S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 21 July 2004 under the name of "Davos Bidco S.à r.l.", published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1069, page 51.299 dated 23 October 2004 (the "Articles"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.425 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed before Maître Joseph Elvinger on 5 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 80, page 3826 dated 28 January 2005.

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the subscribed capital of the Company from Euros to United States Dollars such conversion being effected at the official exchange rate Euros against United States Dollars as it was fixed on 11 October 2010 and being EUR 1.-= USD 1.3888 so that after conversion the subscribed capital of the Company amounts to USD 34,190,485.28 and is represented by nine hundred eighty-four thousand seven hundred forty-nine (984,749) ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "AZ Electronic Materials S.à r.l." to "AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l.".

Third resolution

In the light of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 and article 6 of the Articles of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall therefore now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l.".

" **Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-four million one hundred ninety thousand four hundred eighty-five United States Dollars twentyeight cents (USD 34,190,485.28) represented by nine hundred eighty-four thousand seven hundred forty-nine (984,749) shares."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.000.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

AZ Electronic Materials Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.424 (l'"Associé Unique") détient toutes les parts sociales émises de la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de "AZ Electronic Materials S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2004 sous la dénomination "Davos Bidco S.à r.l.", publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1069, page 51.299 daté du 23 octobre 2004 (les "Statuts"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.425 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 80, page 3826 daté du 28 janvier 2005.

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social souscrit de la Société d'Euros en Dollars Américains, une telle conversion étant effectuée au taux officiel de change Euro contre Dollar Américain ainsi qu'il a été fixé le 11 octobre 2010 et correspondant à: 1,-EUR = 1,3888-USD de telle sorte que par suite de la conversion, le capital social souscrit de la société correspond à 34.190.485,28 USD et est composé de neuf cent quatre-vingtquatre mille sept cent quarante-neuf (984.749) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "AZ Electronic Materials S.à r.l." à "AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l."

Troisième résolution

Par suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 et l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes, qui seront dorénavant lus comme suit:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l."

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-quatre million cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains vingt-huit centimes (USD 34.190.485,28) représenté par neuf cent quatrevingt-quatre mille sept cent quarante-neuf (984.749) parts sociales ordinaires."

Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à 1.000,-EUR.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l' Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l' Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3431. Reçu: soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137731/102.

(100157633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

RCAF Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.821.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.191.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of September.

Before Me. Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RCAF Juice S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.191 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, prenamed, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on January 6, 2010, published on March 19, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 590 at page 28295. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

RCAF V Juice I, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765438, here represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

RCAF V Juice II, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765444, here represented by Frédéric Franckx, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. RCAF V Juice I, LLC and RCAF V Juice II, LLC are the shareholders of the Company (the Shareholders)

II. The share capital of the Company is set at twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-) represented by eight hundred (800) Class of Ordinary Shares (as defined in the Articles), five (5) Class A Shares (as defined in the Articles), five (5) Class B Shares (as defined in the Articles), five (5) Class C Shares (as defined in the Articles), five (5) Class D Shares (as defined in the Articles), five (5) Class E Shares (as defined in the Articles), five (5) Class F Shares (as defined in the Articles), five (5) Class G Shares (as defined in the Articles), five (5) Class H Shares (as defined in the Articles) and five (5) Class I Shares (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each (the Existing Shares), all of which are fully paid up.

III. RCAF V Juice I, LLC holds six hundred and forty (640) Class of Ordinary Shares, four (4) Class A Shares, four (4) Class B Shares, four (4) Class C Shares, four (4) Class D Shares, four (4) Class E Shares, four (4) Class F Shares, four (4) Class G Shares, four (4) Class H Shares and four (4) Class I Shares in the share capital of the Company.

IV. RCAF V Juice II, LLC holds one hundred and sixty (160) Class of Ordinary Shares, one (1) Class A Share (as defined in the Articles), one (1) Class B Share (as defined in the Articles), one (1) Class C Share (as defined in the Articles), one (1) Class D Share (as defined in the Articles), one (1) Class E Share (as defined in the Articles), one (1) Class F Share (as

defined in the Articles), one (1) Class G Share (as defined in the Articles), one (1) Class H Share (as defined in the Articles) and one (1) Class I Share (as defined in the Articles) in the share capital of the Company.

V. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the nominal value of the Existing Shares from twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each to one Cent (USD 0.01) each.

2. Acknowledgement of the conversion of the Existing eight hundred forty-five (845) Shares into two million one hundred twelve thousand five hundred (2,112,500) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, divided into two million (2,000,000) Class of Ordinary Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 1,799,875.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-), to one million eight hundred twenty-one thousand United States Dollars (USD 1,821,000.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) Class of Ordinary Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class A Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class B Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class C Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class D Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class E Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class F Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class G Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class H Shares and nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 3. above by RCAF V Juice I, LLC by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of sixty-one thousand one hundred (61,100) Class of Ordinary Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class A Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class B Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class C Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class D Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class E Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class F Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class G Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class H Shares and fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 3. above by RCAF V Juice II, LLC by way of a contribution in kind in exchange for the issuance of thirty-eight thousand nine hundred (38,900) Class of Ordinary Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class A Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class B Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class C Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class D Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class E Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class F Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class G Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class H Shares and four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each;

6. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 3. above;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

VI. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

VII. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to change the nominal value of the Existing Shares from twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each to one Cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to acknowledge the conversion of the Existing eight hundred forty-five (845) Shares into two million one hundred twelve thousand five hundred (2,112,500) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, divided into two million (2,000,000) Class of Ordinary Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class I Shares, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five United States Dollars (USD 1,799,875.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-), to one million eight hundred twenty-one thousand United States Dollars (USD 1,821,000.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000) Class of Ordinary Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class A Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class B Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class C Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class D Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class E Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class F Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class G Shares, nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class H Shares and nineteen million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (19,987,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. RCAF V Juice I, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to sixty-one thousand one hundred (61,100) Class of Ordinary Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class A Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class B Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class C Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class D Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class E Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class F Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class G Shares, fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class H Shares and fifteen million eight hundred ten thousand (15,810,000) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of fifteen million one thousand four hundred eleven United States Dollars and sixty Cents (USD 15,001,411.60) that RCAF V Juice I, LLC has against the Company (the Juice I Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) one million four hundred twenty-three thousand five hundred eleven United States Dollars (USD 1,423,511.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) thirteen million five hundred seventy-seven thousand nine hundred United States Dollars and sixty Cents (USD 13,577,900.60) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of RCAF V Juice I, LLC and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated September 12, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Juice I Balance Sheet).

The contribution certificate dated September 12, 2010 issued by the management of RCAF V Juice I, LLC and the Company in respect of the Juice I Receivable (the Juice I Certificate) states in essence that:

“

- the Juice I Receivable contributed by RCAF V Juice I, LLC to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 12, 2010 and booked under item “Creditors - Amounts owed to affiliated undertakings” and “interest payable and similar charges to affiliated undertakings” (the Juice I Balance Sheet);

- RCAF V Juice I, LLC is the sole owner of the Juice I Receivable, is solely entitled to the Juice I Receivable and possesses the power to dispose of the Juice I Receivable;

- the Juice I Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Juice I Receivable contributed to the Company per the attached Juice I Balance Sheet is valued at fifteen million one thousand four hundred eleven United States Dollars and sixty Cents (USD 15,001,411.60) and since the Juice I Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Juice I Receivable contributed to the Company is freely transferable by RCAF V Juice I, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Juice I Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RCAF V Juice I, LLC and upon the contribution of the Juice I Receivable by RCAF V Juice I, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the Juice I Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

2. RCAF V Juice II, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to thirty-eight thousand nine hundred (38,900) Class of Ordinary Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class A Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class B Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class C Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class D Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class E Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class F Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class G Shares, four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class H Shares and four million one hundred seventy-seven thousand five hundred fifty (4,177,500) new Class I Shares, having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of three million nine hundred sixty-one thousand nine hundred ninety United States Dollars and seventy-three Cents (USD 3,961,990.73) that RCAF V Juice II, LLC has against the Company (the Juice II Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) three hundred seventy-six thousand three hundred sixty-four United States Dollars (USD 376,364.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) three million five hundred eighty-five thousand six hundred twenty-six United States Dollars and seventy-three Cents (USD 3,585,626.73) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of RCAF V Juice II, LLC and acknowledged and approved by the management of the Company and (ii) the balance sheet of the Company dated September 12, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Juice II Balance Sheet).

The contribution certificate dated September 12, 2010 issued by the management of RCAF V Juice II, LLC and the Company in respect of the Juice II Receivable (the Juice II Certificate) states in essence that:

“

- the Juice II Receivable contributed by RCAF V Juice II, LLC to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 12, 2010 and booked under item “Creditors - Amounts owed to affiliated undertakings” and “Interest payable and similar charges to affiliated undertakings” (the Juice II Balance Sheet);

- RCAF V Juice II, LLC is the sole owner of the Juice II Receivable, is solely entitled to the Juice II Receivable and possesses the power to dispose of the Juice II Receivable;

- the Juice II Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Juice II Receivable contributed to the Company per the attached Juice II Balance Sheet is valued at three million nine hundred sixty-one thousand nine hundred ninety United States Dollars and seventy-three Cents (USD 3,961,990.73) and since the Juice II Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Juice II Receivable contributed to the Company is freely transferable by RCAF V Juice II, LLC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Juice II Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RCAF V Juice II, LLC and upon the contribution of the Juice II Receivable by RCAF V Juice II, LLC to the Company, the Company will become the full owner of the Juice II Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Juice I Certificate, the Juice II Certificate, the Juice I Balance Sheet and the Juice II Balance Sheet II, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“The share capital of the Company is set at one million eight hundred twenty-one thousand United States Dollars (USD 1,821,000.-) represented by two million one hundred thousand (2,100,000) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), twenty million (20,000,000) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), twenty million (20,000,000) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), twenty million (20,000,000) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), twenty million (20,000,000) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), twenty million (20,000,000) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), twenty million (20,000,000) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), twenty million (20,000,000) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), twenty million (20,000,000) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), and twenty million (20,000,000) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share), having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, all of which are fully paid up.”

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7,000.-

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de RCAF Juice S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.191 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Carlo Wersandt, susmentionné, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, susmentionné, le 6 janvier 2010, publié le 19 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 590, à la page 28295. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

RCAF V Juice I, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765438,

ici représentée par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RCAF V Juice II, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765444,

ici représentée par Frédéric Franckx, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. RCAF V Juice I, LLC et RCAF V Juice II, LLC sont les associés de la Société (les Associés).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt -et -un mille cent vingt -cinq Dollars Américains (USD 21.125.-) représenté par huit cents (800) Parts sociales de Classe Ordinaire (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de classe B (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts), cinq (5) Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts), et cinq (5) Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune (les Parts Sociales Existantes), et toutes entièrement libérées.

III. RCAF V Juice I, LLC détient six cent quarante (640) Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatre (4) Parts Sociales de Classe A, quatre (4) Parts Sociales de Classe B, quatre (4) Parts Sociales de Classe C, quatre (4) Parts Sociales de Classe D, quatre (4) Parts Sociales de Classe E, quatre (4) Parts Sociales de Classe F, quatre (4) Parts Sociales de Classe G, quatre (4) Parts Sociales de Classe H et quatre (4) Parts Sociales de Classe I dans le capital social de la Société.

IV. RCAF V Juice II, LLC détient cent soixante (160) Parts Sociales de Classe Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe H (tel que défini dans les Statuts) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les Statuts) dans le capital social de la Société.

V. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune à un Cent (USD 0,01) chacune;

2. Reconnaissance de la conversion des huit cent quarante-cinq (845) Parts Sociales Existantes en deux millions cent douze mille cinq cents (2.112.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, divisés en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe Ordinaire, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe I;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 1.799.875.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-et-un mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 21.125.-) à un million huit cent vingt-et-un mille Dollars Américains (USD 1.821.000.-), par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) un Cent (USD 0,01);

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social comme indiqué au point 3 ci-dessus par RCAF V Juice I, LLC par un apport en nature en échange de l'émission de soixante-et-un mille cent (61.100) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H et quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social comme indiqué au point 3 ci-dessus par RCAF V Juice II, LLC par un apport en nature en échange de l'émission de trente-huit mille neuf cents (38.900) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune.

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

VI. La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les associés se considèrent comme ayant été valablement convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance et, renoncent par conséquent, à tous les droits et formalités auxquels ils ont droit concernant la convocation de l'Assemblée.

VII. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de modifier la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25.-) chacune à un Cent (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de reconnaître la conversion des huit cent quarante-cinq (845) Parts Sociales Existantes en deux millions cent douze mille cinq cents (2.112.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, divisés en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe Ordinaire, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe E, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe G, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe I.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 1.799.875.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-et-un mille cent vingt-cinq Dollars Américains (USD 21.125.-) à un million huit cent vingt-et-un mille Dollars Américains (USD 1.821.000.-), par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (19.987.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) un Cent (USD 0,01).

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce,

1. RCAF V Juice I, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-et-un mille cent (61.100) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de

Classe A, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G, quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H et quinze millions huit cent dix mille (15.810.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de quinze millions mille quatre cent onze Dollars Américains et soixante Cents (USD 15.001.411,60) que RCAF V Juice I, LLC a envers la Société (la Créance Juice I), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) un montant de un million quatre cent vingt-trois mille cinq cent onze Dollars Américains (USD 1.423.511.-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de treize millions cinq cent soixante-dix-sept mille neuf cents Dollars Américains et soixante Cents (USD 13.577.900,60) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de RCAF V Juice I, LLC et reconnu et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 12 septembre 2010 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan Juice I).

Le certificat d'apport daté du 12 septembre 2010, délivré par la gérance de RCAF V Juice I, LLC et la Société concernant la Créance I (le Certificat Juice I) atteste essentiellement que:

«- la Créance Juice I apportée par RCAF V Juice I, LLC à la société est constatée par le bilan annexé daté du 12 septembre 2010 et est répertoriée sous la rubrique "Créanciers - Sommes dues aux sociétés affiliées" et "Intérêts exigibles et charges similaires dues aux sociétés affiliées" (le Bilan Juice I);

- RCAF V Juice I, LLC est le seul propriétaire de la Créance Juice I et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance Juice I et possède le droit d'en disposer;

- la Créance Juice I est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance Juice I apportée à la Société d'après le Bilan Juice I annexé est évaluée à quinze millions mille quatre cent onze Dollars Américains et soixante Cents (USD 15.001.411,60) et depuis le Bilan Juice I, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance Juice I apportée à la Société est librement cessible par RCAF V Juice I, LLC à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Juice I apportée à la Société ont été ou seront accomplies par RCAF V Juice I, LLC et, au moment de l'apport de la Créance Juice I par RCAF V Juice I, LLC à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance Juice I qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

2. RCAF V Juice II, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-huit mille neuf cents (38.900) nouvelles Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et quatre millions cent soixante-dix sept mille cinq cents (4.177.500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de trois millions neuf cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et soixante-treize Cents (USD 3.961.990,73) que RCAF V IME II, LLC a envers la Société (la Créance Juice II), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) un montant de trois cent soixante-seize mille trois cent soixante-quatre Dollars Américains (USD 376.364.-) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-six Dollars Américains et soixante-treize Cents (USD 3.585.626,73) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de RCAF V Juice II, LLC et reconnu et approuvé par la gérance de la Société et (ii) le bilan de la Société daté du 12 septembre 2010 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan Juice II).

Le certificat d'apport daté du 12 septembre 2010, délivré par la gérance de RCAF V Juice II, LLC et la Société concernant la Créance II (le Certificat Juice II) atteste essentiellement que:

«- la Créance Juice II apportée par RCAF V Juice II, LLC à la société est constatée par le bilan annexé daté du 12 septembre 2010 et est répertoriée sous la rubrique "Créanciers - Sommes dues aux sociétés affiliées" et "Intérêts exigibles et charges similaires dues aux sociétés affiliées" (le Bilan Juice II);

- RCAF V Juice II, LLC est le seul propriétaire de la Créance Juice II et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance Juice II et possède le droit d'en disposer;

- la Créance Juice II est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance Juice II apportée à la Société d'après le Bilan Juice II annexé est évaluée à trois millions neuf cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et soixante-treize Cents (USD 3.961.990,73) et depuis le Bilan, Juice II aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance Juice II apportée à la Société est librement cessible par RCAF V Juice II, LLC à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Juice II apportée à la Société ont été ou seront accomplies par RCAF V Juice II, LLC et, au moment de l'apport de la Créance Juice II par RCAF V Juice II, LLC à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance Juice II qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

Le Certificat Juice I, le Certificat Juice II, le Bilan Juice I et le Bilan Juice II après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent vingt-et-un mille Dollars Américains (USD 1.821.000.-) représenté par deux millions cent mille (2.100.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ EUR 7.000.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé, ensemble avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: H. OZVEREN, F. FRANCKX et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39942. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137521/501.

(100157278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Juranmax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.913.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Juranmax S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010137659/15.

(100156897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Triwo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 61.458.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137578/10.

(100157199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

I.D.E.E. Sàrl, Iwerall Direkt Emmer Exact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.119.

L'an deux mil dix, le vingt-trois septembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Madame Amalie WEBER, veuve DECKER, née à Luxembourg, le 29 septembre 1941 à Esch/Alzette, demeurant à L-4435 SOLEUVRE, 35 rue de la Croix,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est associée unique de la société

"Iwerall Direkt Emmer Exact" en abrégé I.D.E.E. SARL une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8359 GOEBLANGE, 10 rue Pierre Braun,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.119,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2010,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 mai 2010, numéro 915, page 43.883,

La partie comparante est associée unique aux termes d'une convention de cession signée entre parties en date du 26 août 2010, dont une copie est jointe aux présentes.

La dite partie comparante, en sa qualité d'associée unique, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions qu'elle a prises en sa qualité d'associée unique.

Première résolution

L'associée unique révoque avec effet au 26 août 2010 la gérante, Madame Nadia CHERQAOUI.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer avec effet au 26 août 2010 Madame Amalie WEBER, veuve DECKER, née à Luxembourg, le 29 septembre 1941 à Esch/Alzette, demeurant à L-4435 SOLEUVRE, 35 rue de la Croix, en qualité de gérante.

La gérante peut engager la société en toutes circonstances, y compris toutes les opérations bancaires, par sa seule signature individuelle.

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-3340 HUNCHERANGE, 69 route d'Esch. Par conséquent, elle décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

“ Art. 4.

Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg.”

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Weber Amalia, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 29 septembre 2010. Relation: RED/2010/1328. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 6 octobre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010138799/48.

(100157720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

Par résolutions signées en date du 24 septembre 2010, l'associé unique a décidé pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Dominic Jones, avec adresse à JE1 1AD St Helier Jersey, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Nomination de Ged Kelly, avec adresse professionnelle à Union House, JE1 1AD, St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137707/17.

(100157866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 7 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 7 octobre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il apparait que l'adresse privée de Mr. John G.H. DERCKSEN en tant que gérant de la Société se situe désormais au 195, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Référence de publication: 2010137579/14.

(100157575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

UBI Trustee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.600.

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de la Société du 5 mai 2010 que:

M. Massimo Amato, né le 15 janvier 1958 à Lecce, résidant professionnellement à 37A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été confirmé comme délégué à la gestion journalière de la Société en tant détenteur d'un pouvoir de signature de catégorie «A», pour une durée indéterminée. M. Massimo Amato dispose en outre d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Ainsi, la signature de M. Massimo Amato ou de M. Carlo Santoiemma est obligatoirement requise pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Stefano Tabanelli

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010137581/16.

(100157415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Vendem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 34, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.437.

Les comptes annuels au 31.12. 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137585/10.

(100157200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Wynnchurch Transportation & Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.398.

Il est porté à la connaissance de tiers que Wynnchurch Capital Partners II, L.P., détenteur de 9269 parts sociales de la Société, a changé de siège social, en date du 1^{er} septembre 2009 et que son nouveau siège social est 6250 N. River Road, Suite 10-100, Rosemont, 60018 Illinois.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010137589/14.

(100157049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Bregis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.524.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 14 Octobre 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., PRB El Salvador, S.A. de C.V., Agroamerica Fruit Company B.V. et M Fernando Paiz Andrade, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PRB El Salvador, S.A. de C.V., établie à 17 Avenida Sur y Calle Chiltiupan, Centro Comercial Chiltiupan, Santa Tecla, La Libertad, El Salvador, C.A., détient 713,250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune;

- Agroamerica Fruit Company B.V., établie à Naritaweg 165, 1043BW Amsterdam, Pays-Bas, détient 413,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune;

- M Fernando Paiz Andrade domicilié à 11 Avenida 20-41 Zona 14, Guatemala 01014, Guatemala, C.A., détient 123,750 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010139523/21.

(100158407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Versan, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 5.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010137586/13.

(100157450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.200.

L'an deux mil dix, le douze octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LONGO MAÏ HOLDING S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 6 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 16 février 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1146 du 30 juillet 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53200.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Unique Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable et en conséquence de modifier les statuts de la société qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de "LONGO MAÏ HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million quatre cent soixante mille euros (€ 1.460.000.-), représenté par trois mille deux cent (3.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé,

sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin, à 11.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

Déclaration du comparant

Les actionnaires déclarent que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille deux cent euros (€ 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER; D. HOFFMANN; N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44808. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137451/220.

(100157152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

W.B. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 121.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137587/10.

(100157552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137590/10.

(100157305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Beverage Equipement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.601.

Par décision du conseil d'administration tenu le 12 octobre 2010 au siège de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Luca ANTOGNONI, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg de sa fonction d' administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Madame Emanuela CORVASCE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg
Son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

BEVERAGE EQUIPEMENT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010137743/17.

(100157958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

New Point S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.075.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville. Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée ELECTRICITE E.M.G. S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 35, rue Verte, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°36423,

ici valablement représentée par un de ses gérants, Monsieur Oliveira Santos Pedro Filipe, né le 1^{er} mars 1977 à San Pedro de Alva (P), demeurant à L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau

2. Mr Jonathan RODRIGUES DA SILVA, cuisinier, né le 23 janvier 1984 à Luxembourg, célibataire, demeurant à L-8440 Steinfort, 68, rue de Luxembourg.

3. Mme Vera DA SILVA MOREIRA, cabaretière, née le 20 septembre 1978 à Salvaterra De Magos (P), épouse de Sergio Manuel MONTEIRO INOCENCIO, demeurant à L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen.

4. Mr Sergio Manuel MONTEIRO INOCENCIO, cabaretier, né le 12 août 1974 à Vila Franca de Xira (P), époux de Mme Vera DA SILVA MOREIRA, demeurant à L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de NEW POINT S.à.r.l. .

Art. 3. Le siège social est fixé à Steinfort. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques. D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 100 (cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euro) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours du refus de cession à un non-associé.

Pour obtenir l'agrément, l'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts à un cessionnaire non associé est tenu de notifier par lettre recommandée à tous les autres associés de la société sa volonté de céder ses parts sociales et d'indiquer dans le courrier ainsi envoyé le prix auquel l'associé souhaite céder ses parts.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, ou la faillite de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Titre III. - Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps et sans cause. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence. Le gérant se devra d'avertir les associés avant d'accomplir tout acte de disposition qui intéresse la société.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les gérants.

L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Le décès du gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Titre IV. - Décisions collectives d'associés

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits. Sur le bénéfice net, il sera prélevé un pourcentage sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve, qui pourra être utilisé dans le cadre de l'objet social de la société.

Art. 13. En cas de liquidation, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le 1er exercice commence le jour de la constitution et finira le 31.12.2010

Souscription - Libération

Toutes les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. ELECTRICITE E-M-G-S.à r.l.:	45 parts
2. Jonathan RODRIGUES DA SILVA:	10 parts
3. Vera DA SILVA MOREIRA:	23 parts
4. Sergio Manuel MONTEIRO INOCENCIO.	22 parts
TOTAL:	100 parts

Toutes les cents (100) parts sociales ont été entièrement libérées par les susdits souscripteurs, chacun au prorata de sa participation, par un versement en espèces, ce que les parties reconnaissent et se donnent mutuellement quittance.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 950.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par trois gérants.
2. Sont nommés gérants de la société, savoir:
 - Mr Jonathan RODRIGUES DA SILVA, précité, gérant technique;
 - Mr Pedro Felipe OLIVEIRA SANTOS, précité, gérant administratif;
 - Mr Sergio Manuel MONTEIRO INOCENCIO, précité, gérant administratif.
3. La durée du mandat des gérants est illimité.
4. Le mandat des gérants est gratuit.
5. La société a son siège à L-8440 Steinfort, 3, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: OLIVEIRA SANTOS P. F., J. RODRIGUES DA SILVA, V. DA SILVA MOREIRA. S. M. MONTEIRO INOCENCIO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg actes civils le 29 septembre 2010. Relation LAC/2010/42387. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137933/126.

(100157968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

PMTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.776.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 12 octobre 2010 à 16 heures

Première résolution

Démission du mandat d'Administrateur unique et le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Philippe Paul M. Migeot.

Deuxième résolution

Nomination de Madame Marie-Claire F. Antoine, née le 5 avril 1958 à Liège (Belgique), demeurant B-4990 LIERNEUX, rue des Marcadènes 14b, pour les mandats d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué remplaçant, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

Troisième résolution

Nomination de Monsieur Philippe Paul M. Migeot, né le 1^{er} juin 1959 à Nivelles (Belgique), demeurant B-4990 LIERNEUX, Rue des Marcadènes 14b, pour le mandat de Directeur Technique, ayant le pouvoir d'engager la société dans la gestion journalière par sa seule signature, son mandat prendra fin jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

Willem VAN CAUTER

Référence de publication: 2010140360/22.

(100159838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Cheslux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.848.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010137605/16.

(100156610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Noemes Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.178.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010137608/16.

(100156605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

BBC - EHL, Association sans but lucratif.

Siège social: Bertrange,

R.C.S. Luxembourg F 8.494.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente septembre, entre les soussignés, tous de nationalité luxembourgeoise, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1. Monsieur Alain AREND (CHEM), pharmacien, habitant Linger.
2. Monsieur Camille GROOS (FFE), pharmacien, habitant Luxembourg.
3. Monsieur Marc HASTERT (EHL), juriste, habitant Buschdorf

ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21.4.1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination, siège, durée et année financière. L'association est dénommée "BBC - EHL", association sans but lucratif.

Son siège est fixé à Bertrange.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

L'année financière court du 1^{er} janvier au 31 décembre.**Art. 2. Objet.** L'association a pour but de promouvoir le basketball dans le milieu hospitalier.

Elle s'interdit toutes activités politiques et confessionnelles.

Art. 3. Membres.

1. A part les membres fondateurs, peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique qui accepte les présents statuts et les buts de l'association, à condition d'être salarié du secteur EHL ou de travailler sous un statut autre dans le secteur EHL.

Les nouveaux membres peuvent s'adjoindre à l'association après approbation par le conseil d'administration.

Les membres doivent coopérer à la réalisation du but pour lequel l'association s'est constituée.

La qualité de membre s'acquiert par le versement de la cotisation annuelle. Le nombre minimum des associés est de trois (3).

2. La qualité de membre d'honneur est conférée par l'assemblée générale. Les membres d'honneur n'auront pas de droit de vote aux assemblées générales.

3. Le montant de la cotisation annuelle sera fixé par le conseil d'administration pour la première année et par la suite par les membres présents à l'assemblée générale annuelle sans que ce montant ne puisse dépasser 100 € par an.

La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date de l'admission. Les droits sociaux des membres qui n'ont pas payé leur cotisation au jour de l'assemblée générale sont suspendus jusqu'au règlement de l'arriéré.

4. La qualité de membre de l'association se perd:

- par démission volontaire écrite
- en cas de violation des présents statuts ou de préjudice grave porté aux intérêts de l'association.

L'exclusion d'un membre est prononcée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, ce dernier ayant entendu l'intéressé. L'assemblée générale se prononce au scrutin secret et à la majorité de 2/3 des membres présents.

Art. 4. L'assemblée générale.

1. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres

2. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit les membres du conseil d'administration.

3. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont présidées par le président du conseil d'administration respectivement par l'administrateur le plus ancien en rang et à parité entre plusieurs, l'administrateur le plus âgé.

4. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le conseil d'administration une fois par an au plus tard le 31 juillet de chaque année. Les membres qui souhaitent faire des propositions quant à l'ordre du jour doivent les adresser au secrétaire au plus tard 15 jours calendrier avant la date de l'assemblée générale. Une assemblée générale doit être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige, à l'initiative du conseil d'administration ou à la demande d'au moins 1/5 des membres, adressée au président ou au secrétaire. Les convocations individuelles, faites à 30 jours calendrier d'avance par les soins du conseil d'administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

5. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents, chaque membre ayant droit à une seule voix sous réserve du paiement de la cotisation annuelle. En cas de partage des voix, celle du Président sera décisive.

6. Elles sont portées à la connaissance des membres par courrier simple. Les tiers peuvent venir en prendre connaissance au siège de l'association, sans déplacement du registre.

7. L'assemblée générale entendra les rapports de gestion et d'activité annuels du conseil d'administration.

Après avoir fait vérifier les comptes par des commissaires aux comptes désignés par elle, l'assemblée donnera décharge au trésorier et au conseil d'administration. Plus généralement, l'assemblée générale délibère sur les problèmes dont compétence lui est reconnue par la loi sur les associations sans but lucratif et/ou par les présents statuts.

8. L'assemblée générale désignera chaque année pour l'exercice en cours deux commissaires aux comptes en vue du contrôle de la gestion financière de l'association.

Art. 5. Le conseil d'administration.

1. L'association est administrée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Le nombre des membres du conseil d'administration ne saurait excéder le nombre de dix (10).

2. Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple pour deux ans par l'assemblée générale annuelle par vote à main levée ou par vote secret à la demande d'au moins 5 membres. Il est procédé au renouvellement du conseil d'administration par moitié tous les ans.

3. Le conseil d'administration a le droit, en cas de poste vacant, de coopter un membre du comité parmi les membres de l'association.

4. Si le Président ou plus d'un tiers des membres du conseil d'administration démissionnent, une assemblée générale sera convoquée afin d'élire un nouveau conseil d'administration.

5. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association; tout ce qui n'a pas été réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

6. Le président du conseil d'administration représente l'association et en dirige les travaux. Il préside les débats du conseil d'administration. En cas d'empêchement, le président est remplacé par l'administrateur le plus ancien en rang et à parité entre plusieurs, l'administrateur le plus âgé.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de l'établissement et du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité.

7. A l'égard des tiers, tous les actes rentrant ou non dans la gestion journalière sont valablement accomplis soit par le président seul soit en cas d'empêchement du président par le secrétaire ou par le trésorier.

8. Le conseil d'administration a la possibilité de déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière à 2 ou plusieurs de ses membres.

9. Les membres du conseil d'administration ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

10. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil présents. Le quorum de présence pour la prise de décision est la moitié du nombre d'administrateurs. En cas de partage des voix, celle du Président est décisive.

Art. 6. Modifications aux statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 7. Dissolution et règlement interne. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi sur les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'association, l'avoir de l'association est réalisé et le solde créditeur est versé à l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois asbl ou à une autre association sans but lucratif à désigner par l'assemblée générale ayant décidé de la dissolution".

Pour tous les points non prévus, il est renvoyé à la loi sur les associations sans but lucratif, sous réserve de l'existence d'un règlement interne.

Fait à Bertrange, le 30 septembre 2010.

C. Groos, A. Arend, M. Hastert.

Référence de publication: 2010138780/104.

(100157737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

"Metafix S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 22, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137610/10.

(100157391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert daté du 24 septembre 2010 que:

L'associé Feroz Dewan, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA, a décidé de transférer 46 parts sociales rachetables de classe N d'une valeur nominale de 35.-USD,

à la société The Feroz Dewan 2010 GRAT VII, un trust constitué conformément aux lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Broome Street, Apt. 5, New York 10013, représenté par son trustee Feroz Dewan, né le 31/07/1976 à Manila, Philippines, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA, avec effet au 24 septembre 2010.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138028/19.

(100157996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Asele S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010137611/12.

(100157399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

A.S.Q. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Antinea S.à r.l.).

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137612/11.

(100157390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Action Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010137613/12.

(100157148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Amelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 68.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137614/10.

(100157381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

AMMF Investment, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMMF INVESTEMENT

Alexey MATVEEV / Vladica MOMCILOVIC

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2010137615/13.

(100156936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Aragorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.019.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2010.

Pour Aragorn Holding SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2010137617/13.

(100157269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.854.

Extrait des résolutions de l'associé du 5 août 2010

Les associés de T.C. Luxembourg S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Frank Walenta de sa fonction comme gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Robin Naudin ten Cate, né le 5 mars 1974 à s-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de sa fonction comme gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;
- de transférer le siège de la Société du 14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 15/09/2010.

Référence de publication: 2010138018/18.

(100158164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Bureau Comptable et Fiscal COMPTAPRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 146.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137620/10.

(100156958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

GGP Lux Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.947.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“GGP Turkey Investco, LLC”, a company incorporated and existing under the law of Delaware, USA, registered with the Division of Corporations under number 4008786, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Newcastle County, Delaware, USA, 19808,

being the holder of all of the thirty-four thousand one hundred (34,100) issued shares of GGP Lux Co.,

here represented by Ms. Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, on 4 October 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “GGP Lux Co.” (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 January 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the “Mémorial”) n° 819 on 25 April 2006. The articles of incorporation have last been amended on 15 July 2008 pursuant a deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial* on 3 September 2008 under number 2142. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the whole corporate capital and considering itself fully convened, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) the Shareholders decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint “AIM Services S.à r.l.”, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 74676 and having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the “Law”), for the liquidation of the Company.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without seeking authorisation from the Sole Shareholder where necessary.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission; apply for the removal of attachments with or without security deposit, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance; remove any outstanding charge or guarantee in its sole discretion.

The liquidator is not required to take an inventory of all assets and liabilities of the Company and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, in its sole responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it may determine and for such period as it thinks fit.

The liquidator may, after payment of or, as the case may be, after having made provisions for the liabilities of the Company, distribute the remaining assets of the Company to the Sole Shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the provisions of the Law, the liquidator may proceed to one or several interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a German version thereof; on request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder of the appearing party signed this deed together with the notary.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahre zweitausendundzehn, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

„GGP Turkey Investco, LLC“, eine nach dem Recht des Staates Delaware, USA, gegründete und bestehende Gesellschaft, eingetragen bei der Division of Corporations unter der Nummer 4008786, mit Sitz in der 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Newcastle County, Delaware, USA 19808,

Inhaberin aller vierunddreißigtausendeinhundert (34,100) Aktien der GGP Lux Co.,

hier vertreten durch Frau Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 4. Oktober 2010 in Chicago ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist Alleingesellschafterin (nachfolgend die „Alleingesellschafterin“) der „GGP Lux Co.“ (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 27. Januar 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), N° 819, am 25. April 2006 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 15. Juli 2008 geändert, welche im Mémorial unter Nummer 2142, am 3. September 2008 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die Alleingesellschafterin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und sich als ordnungsgemäß einberufen erachtet, fasst folgende Beschlüsse und ersucht den Notar diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des vorangehenden Beschlusses beschließt die Alleingesellschafterin, „AIM Services S.à r.l.“, eine nach luxemburgischem Recht gegründete société à responsabilité limitée, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 74676, mit Gesellschaftssitz in 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg als Abwickler zu ernennen.

Der Abwickler wird mit den weitestgehenden, in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz“) vorgesehenen Befugnissen für die Liquidation der Gesellschaft ausgestattet.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne vorherige Zustimmung der Alleingesellschafterin vornehmen.

Der Abwickler kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneinträgen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen; er kann die Freigabe jeder bestehenden Belastung oder Sicherheit in eigenem Ermessen entscheiden.

Der Abwickler ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen. Er kann aber auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Der Abwickler kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte in seinem Ermessen auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Dauer dieser Bevollmächtigung setzt der Abwickler im eigenen Ermessen fest.

Der Abwickler kann die verbleibenden Vermögenswerte der Gesellschaft nach Begleichung bzw. Rückstellung für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft bar oder als Sachleistungen an die Alleingesellschafterin auszahlen. Unter Vorbehalt der Vorschriften des Gesetzes kann der Abwickler einen oder mehrere Vorschüsse auf den Liquidationserlös auszahlen.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der unterzeichnende Notar, der die englische und deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Urkunde ist der Vertreterin der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und vom Notar zusammen mit dieser Vertreterin der erschienenen Parteien unterzeichnet.

Gezeichnet: R. SAVELSBURG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. Oktober 2010. Relation: EAC/2010/12490. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010139058/114.

(100159445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

IPEF III Holdings No 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.661.

L'an deux mille dix, le treize octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "IPEF III HOLDINGS NO 8 S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 76661 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 810 du 6 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent mille euros (EUR 600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45491. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139112/49.

(100159320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Aragorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.019.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2010.

Pour Aragorn Holding SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2010137618/13.

(100157271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

La liste de signature autorisées a déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137619/9.

(100157272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137621/10.

(100157338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Borga S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010137623/12.

(100157400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

See-Clear s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hotel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 133.920.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010140145/9.

(100160056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.